

Une assemblée citoyenne tirée au sort

Le conseil communal a voté la création du conseil consultatif citoyen qui donnera son avis sur des questions importantes.

• **Pierric BRISON**

C'est une nouveauté. Une autre manière d'intégrer le citoyen. La majorité rebecquoise a en effet proposé ce jeudi soir au conseil communal de voter la création d'un conseil consultatif citoyen. « Dans notre note de politique générale, il était clairement indiqué notre intention de faire contribuer activement les citoyens, qu'ils participent aux projets importants qui touchent notre commune. On s'est inspiré de plusieurs modèles, dont celui mis en place par la Communauté germanophone de Belgique. L'idée, c'est de tirer au sort ceux qui constitueront l'assemblée représentative », a détaillé Dimitri Legasse, le bourgmestre de Rebecq.

Trois critères ont été pris en compte : le lieu de résidence par village, la tranche d'âge et le genre. Il y aura donc douze Bierghois (deux femmes de 18 à 35, deux hommes de 18 à 35 ans, deux femmes de 36 à 60 ans, deux hommes de 36 à 60 ans,

deux femmes de 61 ans et plus, deux hommes de 61 ans et plus), douze Quenas-tois (même représentativité de genre et d'âge), dix-huit Rebecquois (trois personnes par genre et par âge au lieu de deux) et six Wisbecquois (une personne par genre et par âge, au lieu de deux).

« Le tirage au sort sera progressif, car il se peut que certaines personnes ne désirent tout simplement pas siéger dans cette assemblée citoyenne. Donc le tirage se fera jusqu'à ce qu'il y ait 48 personnes. Et si un citoyen décide d'abandonner en cours de route, c'est tout à fait son droit, il sera remplacé par quelqu'un de son village, sa tranche d'âge et son genre. »

Les conseillers communaux ne pourront faire partie de l'assemblée. Un représentant du personnel communal sera présent à chaque fois et sera différent selon la thématique débattue (éco-conseiller, responsable service aménagement du territoire...).

Un représentant du collège communal jouera un rôle de « courroie de transmission » et veillera à donner la parole à tout le monde. Ce sera soit le bourgmestre, soit un échevin. Il aura aussi pour tâche d'expliquer les dossiers, donner le cadre légal, mais n'orientera pas les débats et n'assistera pas à la réunion pour défendre un point de vue, assure Dimitri Legasse.

Ce nouvel organe sera consultatif. Il émettra donc un avis, sur une thématique proposée par le collège communal ou le conseil, mais ne prendra pas de décision. « Toutefois, si le conseil communal va à l'encontre de l'avis du conseil consultatif citoyen, il devra bien argumenter sa position, ajoute le bourgmestre. Il s'agit d'une première étape, d'une tentative. L'idée est de réconcilier les citoyens avec les politiques. Nous avons justement deux sujets particulièrement adaptés, avec le remplacement de la drève Léon Jacques et le projet éolien du Stoquois. »

Le « mandat » de chaque citoyen sera de six ans, pour se

calquer sur l'agenda des élections communales. Cette formule sera évidemment analysée et peut-être adaptée, si nécessaire, à l'avenir.

Tirage au sort dans les prochaines semaines

Le tirage au sort devrait être effectué dans les prochaines semaines, « de manière formelle, pour ne pas être accusé d'un quelconque bidouillage ».

Les citoyens détermineront eux-mêmes la fréquence des débats. « Je dirais entre cinq et sept par an, mais s'ils sont enthousiastes et veulent se réunir vingt fois, tant mieux ! » ■

Des doutes sur la méthode

Dans l'opposition, seule Sylviane Masy (Ensemble Créons l'Avenir) a voté favorablement. Angelina Di Paola (Écolo) a regretté une sous-représentation du village de Quenast, alors que le projet de construction de la « route de montagne » touchera particulièrement l'entité. Elle a émis des craintes par rapport au fait que seul un représentant de la majorité sera présent lors des débats.

Le groupe Objectif Ci-

toyens s'est inquiété, lui, du manque de représentation des jeunes. Il faudra au moins avoir 18 ans pour siéger dans l'assemblée citoyenne. Les nouveaux habitants, qui ne sont pas repris sur les listes électorales de 2018 ou 2019 ne seront pas non plus pris en compte, tout comme les étrangers qui n'ont pas le droit de vote. « *Fluicity est une application mobile et une plateforme numérique de participation ou de consultation citoyenne qui permet à chacun de contri-*

buer de manière utile aux décisions publiques, sur des sujets d'intérêt général », a aussi proposé Philippe Hauters, conseiller communal du groupe Objectif Citoyens. Proposition refusée par la majorité, au motif que cela peut engendrer des dérapages, comme c'est le cas sur les réseaux sociaux et que tout le monde n'est pas capable de manier suffisamment bien un ordinateur. « *La fracture sociale est une réalité* », a argumenté la majorité. ■ **P.B.**